

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|---|-----------------------------|--|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant GARDERIE CHAMPLAIN DAYCARE INC. | Numéro de permis 2017649 | Date d'inspection Le 17 novembre 2021 | |
| Nom de l'établissement Garderie Champlain Daycare | | Numéro de téléphone (506) 383-0077 | |
| Adresse 66 Newcombe Promenade Moncton NB E1A 9V4 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Marie-Lise LeBlanc-Carrière | | Titre du poste Gestionnaire | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
| 11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire; | 11(a) | 26 oct. 2021 | 17 nov. 2021 |
| Commentaires : Une éducatrice n'a pas complété cette formation. L'Administratrice indique que l'éducatrice ne sera pas laissée seul avec un groupe d'enfant jusqu'à ce que cette formation soit renouvelée. La lacune est maintenant conforme. | | | |
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : a) les dossiers financiers. | 24(1)(a) | 01 déc. 2021 | |
| Commentaires : L'exploitante doit communiquer avec sa Mentor en assurance de la qualité afin de faire une demande d'exemption si les dossiers financiers seront maintenus dans un autre établissement. | | | |
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin. | 24(1)(b)(ii) | 19 oct. 2021 | 17 nov. 2021 |
| Commentaires : La lacune est maintenant conforme. | | | |
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur, | 24(1)(b)(iv) | 19 oct. 2021 | 17 nov. 2021 |
| Commentaires : La lacune est maintenant conforme. | | | |
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire. | 24(1)(c)(vii) | 03 déc. 2021 | |

| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
|---|-----------|--------------------------------|-------------------------------------|
| Commentaires : Ce certificat est manquant dans un dossier du personnel. | | | |
| 33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant. | 33(2) | 25 nov. 2021 | |
| Commentaires : La structure fixe dans l'aire de jeux extérieur n'a pas la profondeur de surface protectrice requise. L'Exploitante doit s'assurer que la bonne quantité de surface protectrice soit en place avant que les enfants soient autorisés à utiliser la structure de jeux. | | | |

| Commentaires généraux |
|---|
| Lors de l'inspection, l'Inspectrice a observé l'heure de la sieste et de la collation ainsi que le jeu libre. Le ratio est conforme au moment de l'inspection. |

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

17 novembre 2021

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date